

PARTI  CIVIL

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

40 propositions pour des régions
actrices de la transition écologique



La région est un acteur à la fois important, par son échelle, son budget et ses compétences, et local, car implanté sur le territoire et en contact direct avec les réalités écologiques qui en émanent. Elle a donc un rôle central dans le pilotage de la transition écologique à tous les échelons et la mise en place opérationnelle de projets de transformation. Par conséquent, face à la menace environnementale multiforme qui touche nos territoires, les élections régionales de juin 2021 revêtent une importance particulière.

Dans ce contexte, nous avons imaginé une liste de 40 grandes propositions complémentaires, à la fois stratégiques et concrètes, structurées autour de 4 grands thèmes, auxquelles nous appelons tous les candidats et toutes les candidates à souscrire. Elles sont les prérequis de tout programme environnemental régional sur les thématiques identifiées. Nous comptons sur toutes les listes pour se montrer à la hauteur de l'enjeu ! •



Jasser Jebabli
Directeur
Stratégie et Études



Théodore Tallent
Responsable
Affaires Publiques

✓ SOMMAIRE

1. L'économie circulaire.....3

Pour sortir de la société du tout-jetable et du moyennement-recyclable et ainsi accélérer la transformation des modes de production et de consommation sur leurs territoires.

2. L'aménagement et la nature.....8

Pour préserver la biodiversité, les espaces naturels et les écosystèmes et ainsi protéger la nature et favoriser des politiques d'aménagement durable.

3. La mobilité.....14

Pour une mobilité accessible pour toutes et tous, qui répond aux enjeux climatiques.

4. L'énergie.....19

Pour une transition énergétique efficace, qui allie solidarité et innovation.

✓ DIAGNOSTIC

Près de 800 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année en France, d'après l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). C'est l'équivalent de 25kg de déchets par seconde. Pire, la quantité de déchets produits par habitant n'a diminué que de 4,6% depuis 2007. Ces chiffres nous alertent, d'autant plus lorsque l'on sait qu'un tiers des déchets n'est pas recyclé. La société du tout-jetable et du « moyennement-recyclable » ne fonctionne plus, il est urgent d'adopter un nouveau modèle, celui de l'économie circulaire. Concept utilisé de tout bord, il peine à se traduire dans la réalité. Son message est pourtant clair, et il se structure autour des très connus 5 R : refuser (tous les produits à usage unique et les déchets, même recyclables), réduire (la consommation), réutiliser et réparer (tout ce qui le peut), recycler (ce qui ne peut être réutilisé ou réparé) et enfin « rendre à terre » (rot en anglais – composter ses déchets organiques). Conscients de l'importance de l'enjeu, nous ne sommes que plus résolus à œuvrer pour bâtir la société du tout-réutilisable, une véritable économie de la fonctionnalité. Pour cela, les acteurs privés et les consommateurs ont bien entendu un rôle majeur à jouer, mais nous considérons la responsabilité des acteurs publics comme maximale. Ces derniers ont la capacité et les compétences pour fixer de nouvelles règles, accompagner les consommateurs et acteurs industriels dans l'adoption de nouvelles démarches, et financer des initiatives innovantes. En se saisissant de ces leviers, l'effet d'entraînement escompté est alors colossal. Les régions, acteurs majeurs dans les territoires, ont la capacité d'accompagner le déploiement de l'économie circulaire partout en France et à une échelle géographique très fine.

En effet, les régions planifient et exécutent la politique de prévention et de gestion des déchets via le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Ce plan contient d'ailleurs un PRAEC (Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie circulaire) qui doit devenir la force motrice de la transformation du territoire pour décupler le potentiel immense que ce sujet représente. La thématique de l'économie circulaire et, plus généralement, des déchets peut en effet être la clé de voûte d'une politique régionale conciliant développement économique, création d'emplois (y compris dans des territoires en perte de vitesse) et respect de l'environnement. C'est, au fond, toute la promesse que les régions ont à tenir. D'autant que la région est aujourd'hui la collectivité clairement identifiée par le législateur (Loi MAPAM) comme cheffe de file de la compétence développement économique et durable. Les Conseils Régionaux ont donc tant l'intérêt que les capacités à faire émerger et impulser une stratégie territoriale ambitieuse visant à limiter les déchets à la source, mieux les gérer et développer une économie locale réellement circulaire. •

1 Soutenir l'innovation en faveur de l'économie circulaire

Les entreprises ont un rôle important à jouer pour mettre la France sur le chemin de l'économie circulaire. La région doit libérer l'innovation et offrir des opportunités aux entreprises d'innover et de créer de nouvelles solutions. Certaines régions le font déjà (e.g. Bretagne) mais il faut aller plus loin et massifier les aides et accompagnements :

- Mettre en place de nouvelles aides spécifiques (« aides pour l'innovation circulaire ») pour les TPE/PME qui investissent pour réduire les déchets et favoriser la circularité de leur modèles d'affaires ;
- Accompagner les grandes entreprises dans leurs démarches visant à améliorer la circularité de leurs process ;
- Structurer une approche entrepreneuriale « startups circulaires » pour incubé, accompagner et financer des startups qui innovent en proposant de nouveaux modèles d'affaires et des solutions techniques permettant d'accélérer la transition vers une économie circulaire ;

- Lancer des appels à projets régionaux ciblés à destination d'entreprises proposant des solutions innovantes ou des matériaux nouveaux.

2 Accélérer la création d'emplois circulaires

L'économie circulaire n'implique pas seulement la réduction de l'impact environnemental de la production et de la consommation, elle incarne également un nouveau modèle économique et social, une économie du zéro-déchet et du réemploi, créatrice de nouveaux emplois partout en France. Investir en faveur de l'économie circulaire, c'est garantir la création d'emplois durables, respectueux de l'environnement et au service du bien commun. On estime en effet que l'économie circulaire pourrait rapidement permettre la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois durables en France. Les régions, désireuses de protéger l'environnement et de soutenir l'activité économique et la création d'emplois sur le territoire, disposent donc ici d'une formidable opportunité. Elles doivent :

- Fixer un objectif ambitieux et réaliste de création d'emplois « circulaires » sur 5 ans ;
- Accompagner cet objectif d'une stratégie volontariste en ce sens : soutien aux entreprises, formation, création d'emplois régionaux, soutien à la création de startups, etc. La région ainsi un rôle clé de facilitateur de réseaux, notamment dans le domaine de l'écologie industrielle, en décroissant les secteurs ;
- Proposer un plan d'action spécifique visant à faire de l'économie circulaire un vecteur de justice sociale, notamment dans des territoires ou quartiers plus pauvres, comme l'a fait la ville de Roubaix.

3 Déployer l'économie circulaire dans les lycées et en faire des lieux de la transition vers le 0 déchet

La jeunesse est désireuse de s'engager pour la transition écologique et n'hésite pas à l'exprimer haut et fort. La région, par sa compétence de gestion des lycées, a ici une réelle opportunité de parler directement avec cette

jeunesse et d'engager, pour elle et avec elle, une démarche exemplaire en matière d'économie circulaire. La région devrait :

- S'assurer que tous les lycées soient en mesure de trier le papier / carton, le verre, le plastique, le métal, les biodéchets et, le cas échéant, le textile, et assurer leur mise en conformité réglementaire avec la loi pour l'économie circulaire et la loi EGAlim réglementant l'utilisation des contenants ;
- Anticiper l'échéance de 2025 pour l'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique dans les lycées ;
- Réduire progressivement le recours aux aliments emballés dans du plastique (e.g. yaourts), notamment en travaillant avec des producteurs locaux et la réutilisation de contenants ;
- Déployer des composteurs dans tous les lycées pour recycler les biodéchets tout en sensibilisant les lycéens et lycéennes ;
- Lancer un plan d'action « zéro gaspillage alimentaire » dans les cantines des lycées ;
- Favoriser l'approvisionnement en circuits courts (objectif 80%).

4 Sensibiliser et impliquer les citoyens autour de l'économie circulaire

Même si la structuration de filières de réemploi et de réutilisation a vocation à faciliter l'action citoyenne en levant les obstacles logistiques et psychologiques pouvant s'y opposer, les citoyens ont un rôle clé à jouer dans toute politique visant à développer l'économie circulaire : ils sont les consommateurs des déchets, mais ils doivent en devenir les réducteurs, réemployeurs et recycleurs. Pour cela, il est nécessaire de mener diverses actions de sensibilisation et d'implication – des conditions nécessaires à la réussite des projets menés par la région :

- Soutenir l'accès à l'information autour des enjeux de l'économie circulaire ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation à l'économie circulaire, dans les ensembles scolaires mais également au niveau des collectivités locales ;



- Organiser une « journée régionale de l'économie circulaire » qui devra se traduire par des actions et événements à l'échelle locale pour sensibiliser les citoyens à travers des moments ludiques (ateliers, événements, formations et activités) ;

- Mobiliser les citoyens (notamment les écoles et associations) pour accompagner la région dans sa stratégie en faveur de l'économie circulaire et faciliter l'implication citoyenne et la participation autour de ce sujet.

5 Lancer des plans d'actions sectoriels avec les acteurs économiques régionaux

Quelques grands secteurs économiques produisent des déchets par millions de tonnes. C'est le cas du tourisme, du BTP ou encore de l'industrie. Levier d'action et opportunité de transformation, ce sujet devrait inspirer les régions à :

- Lancer des plans d'action sectoriels avec, à la clé, la signature de « pactes régionaux » pour chacun des secteurs identifiés. Ces pactes devront entériner des engagements clairs des entreprises dudit secteur et dessiner une stratégie commune entre les entreprises de ce secteur au sein de chaque région ;

- Coordonner, accompagner et suivre les engagements des entreprises - un travail d'équipe en bonne intelligence est ici requis ;

- Lancer des synergies territoriales sur le modèle de l'écologie industrielle et territoriale, afin de mailler le territoire d'initiatives favorisant l'essor de l'économie circulaire dans certains secteurs : plateformes logistiques, zones de stockage de matériaux, réseaux de mise en relation entre gisements de matériaux et repreneurs, etc.

6 Mettre en place une stratégie régionale en faveur de l'EIT pour faire émerger une industrie économe en ressources

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un pilier de l'économie

circulaire puisqu'elle associe développement économique et économie des ressources. Comme l'explique le Ministère de la transition écologique : « Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières... En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'écologie industrielle et territoriale transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. » Elle est également une réponse pratique au déclin de certaines zones d'activités économiques puisqu'elle permet de générer de l'activité additionnelle tout en permettant aux entreprises d'effectuer des économies importantes.

Pour être pérenne et diffuse sur l'ensemble du territoire, elle nécessite donc une coordination entre les échelons locaux et régionaux. Il est donc important de mettre en place une gouvernance régionale, impliquant une pluralité d'acteurs, pour structurer une approche cohérente sur le territoire. La région doit ainsi se positionner en facilitateur auprès des entreprises pour la recherche et la mise en œuvre de synergies industrielles et écologiques. Elle peut ainsi :

- Soutenir (financements & conseils) le développement de nouvelles démarches d'EIT sur le territoire ;

- Constituer un groupe de travail et un réseau des industries impliquées à l'échelle du territoire pour créer des synergies industrielles et identifier des démarches écologiques à mettre en œuvre ;

- Intégrer les principes d'EIT dès les opérations de création des parcs d'activités mais aussi lors des extensions ou requalifications ;

- Ouvrir des marchés, y compris via la commande publique et des appels à projets, en y insérant des critères résolument favorables au réemploi et à l'économie de la fonctionnalité (voir guide des achats durables produit par la direction des achats de l'État) ;

- Développer l'information en quantifiant les différents flux de matières sur

le territoire et identifiant les pistes d'amélioration.

7 Lancer une démarche en faveur de la mise en place d'une consigne pour le réemploi du verre

Le sujet de la consigne concentre les frictions, comme l'ont montré les débats autour de la loi antigaspillage l'an dernier. Pourtant, les exemples de nos voisins montrent que la mise en place de la consigne présente de nombreux avantages, à condition qu'elle soit correctement structurée. Nous avons conscience de la difficulté tant technique que financière et politique (notamment vis-à-vis des collectivités locales) de mettre en place une consigne pour le recyclage de plastique, mais aussi du potentiel effet pervers d'une telle démarche (considérer que consommer du plastique n'est plus un problème). Nous estimons donc qu'il est nécessaire d'avancer avant tout sur la mise en place d'une consigne pour le verre. Nous insistons sur l'importance de mettre en place une consigne « pour le réemploi », et non « pour le recyclage », afin de maximiser les bénéfices environnementaux d'une telle démarche.

La région pourrait prendre le contrepied de l'Etat, qui avance lentement sur ce sujet, et mettre en place un plan d'action en faveur de la mise en place de la consigne pour le réemploi du verre au niveau régional, en partenariat avec les entreprises. L'objectif d'un tel plan d'action serait de :

- Tester la faisabilité de la mise en place de la consigne pour le réemploi du verre au niveau régional ;
- Lancer un grand plan de la consigne en partenariat avec les entreprises et les collectivités pour dessiner une feuille de route commune et un plan d'action détaillé ;
- Financer les infrastructures nécessaires à la conception, au lavage, au réemploi et à la collecte des emballages en verre consignés, et accompagner les entreprises désireuses de s'engager dans la démarche. Ces dernières en tireront des bénéfices évidents en termes notamment d'image, mais la modification des processus de production nécessitera un accompagnement ;
- Engager une expérimentation dans les premières années de la mandature ;

- Mettre en place des quotas de réemploi d'emballages en verre pour accélérer la généralisation de la consigne ;

- Soutenir les belles initiatives (comme la brasserie Meteor en Alsace).

8 Accompagner les collectivités locales désireuses d'engager une stratégie d'économie circulaire

Acteurs de proximité par excellence, les collectivités territoriales ont non seulement un rôle important à jouer sur ce sujet mais aussi une réelle volonté à agir. Pour cela, elles ont besoin du soutien de la région qui doit :

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent s'engager dans une politique d'économie circulaire et d'optimisation des ressources sur leur territoire, comme a par exemple commencé à le faire la région Normandie ;

- Signer des partenariats ambitieux avec des collectivités pour viser, par exemple, le « -20% de déchets en 3 ans » ;

- Engager une dynamique d'accélération de l'économie circulaire au niveau local: financer des diagnostics des potentiels locaux, lancer des projets régionaux au sein des collectivités volontaires, et accompagner ces dernières dans leurs projets (e.g. récupération d'eaux de pluies, installation de recyclerie, modification de leurs services de collecte de déchets, gestion des déchets verts, etc).

9 Lancer un plan d'action de développement de la collecte et du traitement des biodéchets ménagers

Les déchets organiques représentent 1/3 des ordures ménagères bien qu'ils aient la capacité d'être complètement valorisés via le compostage ou la méthanisation. C'est donc une formidable ressource que nous perdons chaque jour, alors qu'elle nous permettrait d'enrichir nos sols (qui en ont cruellement besoin), de produire de l'énergie ou de servir de support à l'innovation. Il est donc indispensable de permettre la collecte et le traitement des biodéchets, en anticipant une réglementation encore perfectible puisque n'obligeant

leur traitement qu'à partir de 2025, uniquement pour les professionnels. Les régions ont un rôle à jouer de quatre manières :

- Accompagner le développement de la collecte des biodéchets : déploiement du compostage de proximité ou mutualisé en zone urbaine (composteurs domestiques, collectifs, de quartiers ou municipaux), collecte par les services habituels, et tri des biodéchets au sein des espaces naturels et des parcs, ou en régie ;
- Accompagner le développement de filières de traitement des biodéchets : création d'installations de valorisation des biodéchets (installations de compostages ou méthaniseurs) ;
- Ouvrir des débouchés, en aval : vente et utilisation du compost par la région (terres agricoles) ou en lien avec les agriculteurs, approvisionnement en biogaz vert, soutien à l'innovation autour des biodéchets, etc. ;
- Impliquer les citoyens, la société civile et les territoires dans la rédaction du plan d'action et dans la collecte et la valorisation des biodéchets.

Travailler avec les collectivités territoriales à l'évolution de la TEOM/REOM dans le sens d'une incitation à la réduction et au tri des déchets

Depuis 2012, les collectivités locales peuvent instituer une tarification incitative pour le financement du service public de gestion et prévention des déchets. Pour ce faire, elles peuvent introduire une part variable au sein de leur taxe/redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/REOM), calculée en fonction de la quantité de déchets produits et, potentiellement, en fonction de leur type (recyclable ou non). Cette tarification incitative présente deux grands avantages : elle permet pour la collectivité de maîtriser voire baisser des coûts de services, et elle incite les citoyens à réduire leur quantité de déchets et à mieux recycler. Dans la majorité des cas, les collectivités ayant mis en place une telle tarification constatent, dès la première année, une forte évolution des tonnages (baisse des déchets et amélioration des collectes sélectives). Pourtant, ce dispositif est encore trop peu utilisé. La région, dans son rôle de coordination et de planification (via

le PRPGD), peut :

- Lancer une démarche de coopération avec les collectivités pour discuter de l'opportunité d'étendre de tels dispositifs ;
- Orchestrer les initiatives sur tout le territoire en jouant le rôle de coordinateur des démarches entreprises, de facilitateurs des retours d'expérience et partage de l'information et des ressources, afin d'accélérer l'essaimage des initiatives ;
- Impliquer les citoyens dans l'ensemble de la démarche et les sensibiliser, notamment une fois la mesure adoptée, dans la réduction de leurs déchets. •

✓ DIAGNOSTIC

La disparition et la dégradation des habitats naturels est une réalité qui n'épargne aucun territoire. La biodiversité, pour ne nommer qu'elle, est en nette recul en France : -22% d'oiseaux communs entre 1989 et 2017 et 18% d'espèces éteintes ou menacées d'après l' Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La situation est encore plus dramatique dans les outre-mer, où 39% des espèces sont menacées. Pire, les écosystèmes naturels qui abritent cette riche biodiversité se dégradent partout en France : seulement 20% des habitats naturels d'intérêt communautaire sont jugés dans un état de conservation « favorable » par le Ministère de la Transition écologique. Ce chiffre tombe à 11% pour les habitats de la région atlantique terrestre. Au total, seuls 10% sont encore dans les limites de la directive européenne Habitats-Faune-Flore. À qui la faute? À l'extension des surfaces agricoles et aux pratiques agricoles non durables, d'abord. A l'artificialisation des sols, aussi. Mais également aux diverses pollutions, au réchauffement climatique et aux activités humaines. Il est temps d'agir, et ceci à tous les niveaux, pour préserver la biodiversité et penser un aménagement du territoire plus durable.

Le région, comme tous les acteurs publics, a un rôle à jouer. Elle dispose de nombreuses compétences de planification, de financement, de pilotage stratégique et d'accompagnement. Elle est un acteur à la fois important, de par son échelle et son budget, et local, implanté sur le territoire, plus en contact avec les réalités que nous venons d'énumérer. Au cœur de ses compétences d'aménagement réside le SRADDET (schéma régional

d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), un outil de planification stratégique de ses engagements et des actions concrètes qu'elle souhaite mener pour traiter des enjeux présentés dans cette note. Elle dispose également de capacités financières, humaines et organisationnelles pour accompagner les différents acteurs du territoire, à commencer par les collectivités territoriales, dans leurs démarches durables, mais aussi pour diffuser, à l'échelle de son territoire, de nouvelles politiques ambitieuses. Les régions ont d'ailleurs tout intérêt à construire un territoire durable : bien-être des citoyens, tourisme responsable, emplois durables, bénéfiques socioéconomiques, atout stratégique (i.e. se situer dans le peloton de tête des territoires durables), etc. Pour toutes ces raisons, nous appelons les régions à s'engager sans limite dans la préservation de leur patrimoine naturel, l'aménagement durable de leur territoire, la protection de la biodiversité et le déploiement de la nature partout et sous toutes ses formes. •

1 Viser l'objectif zéro-artificialisation nette en 20 ans

L'artificialisation des terres progresse à une vitesse folle en France. Elle avance même plus vite que la croissance démographique et économique. À ce rythme, d'ici la fin du siècle, 18% du territoire français sera artificialisé. Cette situation pose de multiples questions, à commencer par celles de la souveraineté alimentaire de la France, la préservation de sa biodiversité et sa capacité à résister au changement climatique. Il est temps d'inverser la tendance. L'Etat s'est fixé des objectifs en la matière, notamment actuellement avec le projet de loi "Climat & Résilience". Les régions doivent s'en saisir sur leurs territoires, et avancer plus vite et plus fort :

- Établir un objectif de zéro-artificialisation nette d'ici 20 ans et une division par deux de l'artificialisation neuve en 5 ans, tous secteurs compris ;
- Engager des dynamiques de renaturation des milieux artificialisés : débitumer, végétaliser, restaurer des friches, privilégier la rénovation et la réhabilitation, etc. ;
- Réunir les collectivités locales pour préparer, ensemble, un grand plan

de non-artificialisation et de renaturation des territoires pour préparer en concertation les nouveaux plans d'aménagement respectant ces objectifs.

2

Préserver et accroître les espaces naturels avec la création d'une Agence Régionale et la multiplication des réserves intégrales

Les espaces naturels présentent de nombreux avantages : préservation de la biodiversité, lutte et adaptation au changement climatique, aspect récréatif, etc. Il est impératif que les régions s'engagent à préserver les espaces naturels de leurs territoires (notamment ceux identifiés comme présentant un intérêt écologique majeur) et à accroître la surface d'espaces naturels préservés. Pour cela, les régions ont plusieurs leviers d'action :

- Travailler, avec l'Etat, les communes et les associations à l'accroissement de la part du territoire régional enregistrée sous forme d'aire naturelle protégée (terrestres et, pour les régions concernées, maritimes) – objectif de 20% à 30% d'ici 5 ans en fonction des régions ;
- Accroître la surface de réserves biologiques intégrales sur son territoire (5% d'ici 5 ans) ;
- Accroître la part du budget consacré aux espaces naturels, et donc les moyens de gestion et de préservation ;
- Mettre en place une Agence régionale des espaces verts et naturels, spécialisée dans l'aménagement du territoire (en lien avec les espaces naturels), la préservation de ces espaces et de la biodiversité régionale, le soutien à l'agroécologie et la sensibilisation à l'environnement. Ces Agences travailleront notamment en étroite collaboration avec les Agences régionales de la biodiversité.

3

Restaurer les écosystèmes dégradés

Comme nous le disions précédemment, de nombreux écosystèmes naturels sont en mauvais état (forêts, littoral, zones humides, rivières, etc.). La

région, à travers sa mission stratégique de planification et de coordination, a un rôle à jouer pour restaurer des écosystèmes sains :

- Cartographier les écosystèmes dégradés sur le territoire de la région ;
- Fixer l'objectif de lancer des démarches de restauration de tous les écosystèmes dégradés à horizon 10 ans ;
- Accroître les moyens dédiés à la restauration des écosystèmes dégradés ;
- Lancer une stratégie de coordination avec les collectivités pour identifier les écosystèmes dégradés qu'elles souhaitent restaurer et les accompagner dans de telles démarches ;
- Intégrer à ces démarches l'ensemble des structures déjà impliquées, pour assurer une collaboration la plus pérenne possible : Agences de l'eau, Chambres d'agriculture, ITAB, SAFER, DREE, etc.

4

Valoriser l'infrastructure écologie territoriale en préservant et restaurant la trame verte et bleue

Les régions ont un rôle fondamental de planification et de pilotage de la stratégie régionale d'aménagement et de préservation de la biodiversité, notamment à travers le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Ces SRADDET comportent aujourd'hui une partie relative aux continuités écologiques, intégrée au sein des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). C'est à travers ces schémas que la région identifie les éléments constitutifs de sa trame verte et bleue (corridors écologiques et réservoirs de biodiversité) et que, sur cette base, elle peut s'engager à mieux les protéger et valoriser.

C'est un impératif écologique mais cela apporte également de réels bénéfices aux communautés locales. La plantation de haies d'arbres en agriculture (bocage) permet de faciliter le déplacement des animaux, protège les sols de l'érosion, apporte de la fertilité aux sols et conserve l'humidité. Les mares, elles aussi, permettent de concilier agriculture, biodiversité et continuité écologique. Les forêts, quant à elles, protègent de nombreux animaux et végétaux à toutes les étapes de leur cycle de vie et offrent

bien entendu des intérêts économiques majeurs (exploitation durable du bois, tourisme, etc). Le projet de loi "Climat & Résilience", actuellement en discussion, contient d'ailleurs des dispositions censées améliorer la protection des eaux, des forêts, des continuités écologiques et de divers écosystèmes tels que les zones humides.

Fortes de ces connaissances et conscientes de ce contexte, les régions peuvent :

- Utiliser leur rôle et compétence d'aménageur pour engager une démarche active en faveur de la connaissance et du renforcement des continuités écologiques à travers la restauration et la préservation de la trame verte et bleue ;
- Sensibiliser les citoyens à la préservation de la biodiversité, aux modes de vie des différentes espèces et à l'importance des continuités écologiques ;
- Encourager les citoyens et communes à faciliter les déplacements de la faune (e.g. passes à poissons sur les barrages, passages à hérissons dans les clôtures, etc.) ;
- Imposer, dans l'ensemble des nouveaux projets d'infrastructure, une démarche ambitieuse de prise en considération des continuités écologiques.

5 Déployer des Paiements régionaux pour Services Écosystémiques

La préservation des écosystèmes, le déploiement de la végétalisation et de la biodiversité en milieu agricole, ou encore la valorisation d'écosystèmes naturels en ville présentent des avantages majeurs, tant d'un point de vue économique, social qu'environnemental. Pour inciter les acteurs, notamment les agriculteurs, à préserver les écosystèmes et renaturer les espaces agricoles et urbains, les pouvoirs publics tentent de déployer des « Paiements pour Services Environnementaux », qui visent à compenser ces acteurs pour les actions menées en faveur de l'environnement. Leur déploiement est bien trop lent et épars, il est donc temps que les régions adoptent une position beaucoup plus volontariste en ce sens, en mettant en place ou, s'ils existent, en accélérant le déploiement de ce que nous appelons plutôt des « paiements

pour services écosystémiques ». C'est de cela qu'il est question : préserver les écosystèmes et les services qu'ils nous rendent. La région devrait donc :

- Lancer des expérimentations pour un large éventail de services écosystémiques, visant, à terme, à la généralisation de ces paiements, qui pourraient prendre la forme de paiements directs, de subventions ou de réductions d'impôts ;

- Soutenir financièrement les pratiques agricoles préservant les services écosystémiques ou les restaurer, comme l'installation de haies, de bocages ou de zones humides par exemple - de telles solutions sont déjà connues et doivent donc être déployées plus largement, notamment via la nouvelle PAC en cours de définition et permettant ce déploiement au travers des nouvelles MAEC ;

- Verser ces PSE à des particuliers, entreprises, associations ou collectivités pour :

- Maintenir certains services écosystémiques exceptionnels (e.g. indemnisation des propriétaires forestiers pour leurs efforts en faveur de la filtration de l'eau) ;
- Encourager une transition des pratiques (e.g. une ville souhaitant abandonner une infrastructure grise en faveur de la restauration d'un espace naturel ; un acteur s'engageant à restaurer ou préserver des zones humides ou des tourbières etc.) ;
- Verdir des projets de transformation en cours (e.g. dans le cas de la modification de l'usage des terres, un agriculteur, promoteur, particulier ou industriel qui souhaiterait dédier 10% de son projet à la restauration d'écosystèmes).

Prenons l'exemple des milieux humides, qui présentent un intérêt écologique (préservation de la biodiversité et captation du carbone) et économique (filtration de l'eau) majeur. On estime en effet qu'il coûte cinq fois moins cher de protéger les milieux humides que de compenser la perte des services qu'ils nous rendent gracieusement. La région a donc tout intérêt à adopter une approche territoriale visant à valoriser ce type de milieux et les restaurer dès qu'il en est possible.



Investir dans les projets ayant recours à des Solutions fondées sur la Nature (SfN)

Alors que l'humanité considère la construction de solutions artificielles comme une chose évidente, notamment lorsqu'il est question d'infrastructures en lien avec l'environnement, la nature apporte bien souvent de multiples solutions à nos problèmes. C'est pourquoi il semble particulièrement pertinent d'investir dans les « Solutions fondées sur la Nature », qui devraient être privilégiées à toute solution artificielle lorsque leur faisabilité est reconnue. L'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France a par exemple mené une étude permettant de comparer le coût global des infrastructures grises et vertes pour la gestion des eaux pluviales. Concrètement, une étude de cas à Nanterre montre que le coût annuel pour gérer 1 m³ d'eau pluviale par un réseau alternatif est 4 à 6 fois moins élevé que celui d'une infrastructure grise. La région pourrait donc :

- Financer systématiquement des études de faisabilité pour identifier la pertinence d'une SfN, ce qu'elle offre comme solution alternative et de ses bénéfices économiques et environnementaux ;
- Soutenir la réalisation de projets de SfN sur tout le territoire, en lieu et place de solutions artificielles. Exemples :
 - Pour limiter le risque d'incendies en forêts, inspirons-nous du Parc naturel régional des Alpilles (Bouches-du-Rhône) ayant mis en place un projet LIFE pour favoriser la réouverture des milieux (via le pastoralisme) et réduire les risques d'incendies ;
 - Pour réduire le risque d'érosion ou d'avalanches dans les zones montagneuses, replantons des arbres sur le flanc des montagnes ;
 - Pour lutter contre la sécheresse et l'érosion des sols, installons des haies et des arbres autour des plantations agricoles.

Proposer un plan d'action ambitieux et concret pour le développement de l'agroécologie et la conversion des pratiques agricoles

L'agriculture est un secteur fondamental pour nos sociétés mais fortement émetteur de gaz à effet de serre et responsable de multiples fragilités environnementales. La région doit se placer dans une démarche d'accompagnement de l'agriculture vers des pratiques respectueuses de l'environnement et rémunératrices pour les agriculteurs, notamment du fait du rôle renforcé dont elles disposent au sein de la prochaine PAC 2023-2027. Cela pourra se faire en suivant plusieurs axes :

- Accompagner les réseaux de conseil et d'accompagnement des filières (Chambres d'agriculture, CIVAM, ONVAR, FNAB, etc.) dans la densification de leur activité et de leur maillage territorial, notamment pour faciliter le recours aux financements verts de la nouvelle PAC (écorégimes, MAEC, etc.) et ainsi accélérer la conversion des pratiques agricoles vers des modes de culture vertueux ;
- Structurer des réseaux de gouvernance et d'entraide afin de mettre en réseau les agriculteurs et faciliter leur accès aux ressources techniques et humaines, notamment en se saisissant de l'outil PAT, par le biais des CRALIM ;
- Déployer un soutien massif aux filières stratégiques, notamment à la filière légumineuse, en instaurant un plan d'investissement massif à leur égard (PSE, appels à projets). Des critères de sélection des projets peuvent être imaginés pour les inciter à rediriger une partie de leur production vers la restauration collective et la commande locale ;
- Assurer une couverture complète du territoire en Projets Alimentaires Territoriaux d'ici 2027, tout en assurant un pilotage régional et une mise en relation des porteurs de projets, ainsi qu'une convergence de résultats compatibles avec la SNBC ;
- Accroître la contribution régionale aux fonds communs avec la BPI (garantie, innovation, développement territorial, etc.) pour faciliter l'accès des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaire aux fonds privés, notamment l'accès des jeunes installés et des projets vertueux en apposant une conditionnalité environnementale spécifique concernant l'accès au financement ;
- Déployer des programmes de formation volontaire au monde agricole dans



les lycées généraux, afin de rapprocher les citoyens de la chaîne alimentaire et de leur assiette, et les sensibiliser à la santé environnementale ;

- Créer des collaborations entre lycées agricoles et lycées généraux pour faciliter le partage de connaissances.

8 Accompagner le déploiement de la nature dans les milieux urbains de la région

La nature en ville est devenue une priorité pour nos concitoyens : 8 Français sur 10 pensent qu'accorder plus d'importance aux espaces verts dans la ville doit être une priorité, soit 28% de plus qu'il y a 4 ans. Les villes investissent de plus en plus ce sujet mais la région, par sa position de supervision et de planification, a un rôle majeur d'accompagnement des collectivités et de mise en cohérence des projets à l'échelle du territoire. Nous avons publié [une note détaillée à ce sujet en mars 2021](#) et recommandons donc aux régions de s'y reporter pour lire les actions que nous présentons. Parmi ces mesures :

- Créer un groupe de travail des élus locaux de la région dédié à la nature en ville ;
- Développer des aides spécifiques au déploiement de la nature en ville ou d'en conditionner certaines à la réalisation de projets de végétalisation des milieux urbains ou des projets immobiliers (notamment de rénovation) ;
- Communiquer et impliquer les citoyens dans le déploiement de la nature en ville ;
- Multiplier les espaces verts, la plantation d'arbres, les projets de revégétalisation, etc. ;
- Mettre en place un plan d'actions visant à amoindrir la pollution lumineuse ;
- Viser à ce que tous les citoyens aient accès à un espace vert (taille minimale de 0,5 hectare) à moins de 300 mètres de chez eux ;
- Faire l'effort d'intégrer l'eau et le végétal dans tous les projets d'urbanismes qui s'y prêtent ;

- Mettre en place un système de valorisation de la contribution à la neutralité carbone au niveau local, en proposant aux entreprises de financer des projets de nature en ville ;

- Appliquer une réduction d'impôts locaux pour les entreprises et propriétaires investissant dans la création d'espaces verts sur leurs terrains, dont le montant est proportionnel à l'accessibilité des espaces pour tous...

9 Placer le citoyen au cœur de la stratégie régionale pour la nature

Les citoyens ont un rôle clé à jouer pour la préservation des espaces naturels. Pour cela, il est nécessaire de mener diverses actions de sensibilisation et d'implication, des conditions nécessaires à la réussite des projets menés par la région. Il est impératif de :

- Soutenir l'accès à l'information autour des enjeux de la préservation de la nature et des écosystèmes ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation à la protection de la nature, dans les établissements scolaires mais également au niveau des collectivités locales ;
- Développer des formations à destination des citoyens et notamment des jeunes, pour ouvrir des débouchés professionnels à de nombreux métiers dédiés à la protection de la nature et des différents écosystèmes régionaux ;
- Mobiliser les citoyens (notamment les écoles et associations) pour accompagner la région dans sa stratégie en faveur de la préservation de la nature et faciliter l'implication citoyenne et la participation autour de ce sujet ;
- Mobiliser l'"objet" alimentation comme porte d'entrée d'un engagement massif, par le biais de maisons de l'alimentation, d'ateliers de formation des publics en situation de précarité (exemple du projet Opticourses de l'INRAE), d'ateliers du goût, de l'implication de citoyens tirés au sort au sein des comités de pilotage des PAT, etc.



Piloter, accélérer et financer la rénovation énergétique des bâtiments sur le territoire

Les bâtiments émettent près de 25% des émissions de gaz à effet de serre en France, principalement du fait d'une mauvaise isolation et du recours à des sources d'énergie encore carbonées. La rénovation énergétique des bâtiments est donc une nécessité, mais le rythme actuel est bien trop faible malgré l'augmentation des montants alloués. La faute à des démarches trop complexes, des financements encore limités et un reste à charge encore trop élevé : l'enjeu est véritablement immense. Les régions ont un rôle stratégique majeur dans ce domaine du fait de leur proximité aux territoires, elles doivent donc agir :

- Accroître, en valeur, les aides dédiées à la rénovation énergétique, et les conditionner à des rénovations performantes (objectif rénovation BBC) ;
- Accompagner activement le déploiement du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et faciliter ainsi le partage d'information et l'accompagnement des citoyens partout dans les territoires ;
- Viser l'exemplarité dans la rénovation de son parc de logements et de bâtiments publics, comme les lycées ou les services administratifs. •

✓ DIAGNOSTIC

Depuis 2002, les Régions jouent le rôle d'autorités organisatrices des transports. A travers ces compétences, elles ont pu jouer un rôle important dans le développement du réseau de transport en collaboration avec la SNCF et elles ont contribué pleinement dans le développement du système de transports à travers la modernisation du réseau. L'arrivée de la loi NOTRe a provoqué un véritable bouleversement pour les services de la région : avec la prise en charge des transports interurbains et surtout scolaires, la région s'est en effet retrouvée en relation directe avec la population. En effet, cette loi a permis aux Régions d'acquérir de nouveaux leviers de pilotage pour conduire leurs politiques de mobilité en particulier en matière de transport ferroviaire, et deviennent ainsi des autorités organisatrices de transport de plein exercice.

Au-delà des compétences réglementaires, le rôle des régions s'est encore transformé pour prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux dans le développement du système de transport qui doivent être corrélés avec le contexte social des territoires et des populations. Ainsi, les nouvelles politiques régionales en matière de mobilité doivent répondre à des défis multiples :

- Développer une mobilité propre, bas carbone répondant aux enjeux climatiques et environnementaux ;
- Répondre à une exigence de plus grande justice sociale afin de permettre aux plus précaires, aux plus isolés et aux non motorisés, l'accès à un système

de transport plus juste et inclusif. A noter que la crise des Gilets Jaunes a montré que la fracture sociale entre mobiles et immobiles grandit en continu ;

- Recentrer la qualité au service des voyageurs, tant du point de vue du temps de parcours que des services proposés à bord ou en station ;
- S'assurer de la cohérence du développement du système de transport et de mobilité avec les schémas régionaux en matière de transition énergétiques et d'aménagement des territoires. •

1 Valoriser le système de transport collectif

Baucoup de Français vivent dans un milieu rural ou périurbain et sont obligés de recourir à l'usage d'une voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail ou accéder aux services publics. Pour une vie moins dépendante de la voiture, les régions doivent proposer une offre alternative adaptée à ceux habitant dans des territoires isolés. Cette alternative doit être basée sur la valorisation du réseau de transport collectif et la structuration de l'intermodalité :

- Étudier l'opportunité et la faisabilité d'ouvrir progressivement le transport scolaire à l'ensemble des habitants du territoire (actifs, retraités...);
- Travailler avec les organisations de transports urbains de la région sur une simplification et une uniformisation des titres de transports ;
- Promouvoir les lignes directes et express.

2 Généraliser le Transport à la Demande (TAD)

Desservir via les moyens de transport public classiques certaines zones rurales isolées ou à faible affluence éprouvent de nombreuses faiblesses comme le coût, l'efficacité, l'impact sur la qualité du service, ... Le Transport à la Demande, aussi appelé TAD, offre une nouvelle solution de mobilité, la plus adaptée pour les déplacements ponctuels ou de proximité, en l'absence d'autres moyens de transport au quotidien. Il permet une accessibilité

optimale au même titre que les populations urbaines. La généralisation de cette offre de transport en prenant en compte les spécificités de chaque territoire permettra non seulement de lutter contre l'exclusion d'une partie de la population vivant dans les zones rurales mais aussi de flexibiliser le système de transport collectif. Afin d'accélérer sa généralisation, les régions peuvent se baser sur les principes suivants :

- Prioriser les itinéraires vers les points de rabattement les plus significatifs depuis les communes non desservies via des lignes régulières ;
- Définir le niveau de flexibilité selon la démographie des territoires à desservir et leur réalité sociale : l'ouverture du service à l'ensemble de la population permet des taux de remplissage plus importants et assure une notoriété plus grande ;
- Mettre en place une tarification adaptée et juste : gratuité pour des tranches d'âges et les chercheurs d'emploi ; proposition de forfait ; mutualisation du titre de transport avec les autres moyens de transports de la région, ... ;
- Financer le développement des expérimentations en matière de véhicules autonomes collectifs afin d'accélérer la généralisation de ces nouveaux moyens de transports électriques et partagés.

3 Accélérer la décarbonation des moyens de transports collectifs

La part des déplacements en transport collectif a connu une hausse importante ces dernières années (14% entre 2010 et 2018 en Ile-de-France) avec en parallèle un recul de l'usage individuel des voitures. Même si ce recours massif aux transports en commun participe activement à l'atténuation des risques climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'air dans nos territoires, la plupart des moyens de transports collectifs reste basée sur l'utilisation d'énergies fossiles. Transformer le modèle de mobilité publique vers un modèle plus durable nécessite ainsi un engagement de la part des régions dans un programme de décarbonation massive des moyens de transport qu'elles gèrent (Bus, TER, ...) :

- Mettre en place et structurer la filière « TER BioGNV ». La technologie

BioGNV a l'avantage de pouvoir s'intégrer facilement dans les structures de trains existants via le procédé de retrofit qui n'est pas coûteux ;

- Intensifier les financements alloués à la décarbonation des bus et des autocars régionaux pour une décarbonation totale de la flotte en 2030.

4 Porter des solutions de « voitures partagées »

Les populations n'ayant pas accès à la voiture en milieu rural doivent souvent renoncer à des petits trajets non prévus à l'avance. Le covoiturage est l'une des solutions capables de pallier le manque d'alternatives à la voiture individuelle. C'est une solution intéressante, qui nécessite peu d'investissements. Tout l'enjeu du développement de cette solution est de faire changer les comportements et inciter à la solidarité. Les régions ont un grand rôle à jouer dans l'accélération du déploiement de cette alternative dans les territoires ruraux ou isolés (qui ne sont pas compétitifs ou attirants pour les plateformes privées). Ce développement pourra s'accélérer à travers plusieurs axes :

- Concevoir un schéma régional de covoiturage prenant en compte les spécificités de chaque territoire de la région (démographiques, sociales, ...) et portant la politique d'aide au covoiturage au niveau régional ;
- Inciter les citoyens à recourir à cette solution de voitures partagées à travers la mise en place des aires de covoiturage à côtés des gares et des stations de transports collectifs. Cette étape est primordiale pour rendre la politique de covoiturage efficace et soutenable ;
- Matérialiser des arrêts de covoiturage (bornes connectées de covoiturage) ce qui va permettre d'étendre le service à toute la population. Les infrastructures physiques font connaître le service et légitime ce mode de déplacement ;
- Transformer les systèmes d'information multimodale (SIM) régionaux pour les rendre facilement interfaçables avec les plateformes de covoiturage territoriales sans beaucoup d'investissement pour les gestionnaires de ces plateformes.

5

Soutenir le report modal de la route vers le fluvial et le maritime pour le transport des marchandises

Le transport fluvial et maritime est une véritable alternative durable et écologique au transport routier ou aérien des marchandises. À titre indicatif ou à titre d'exemple, un convoi fluvial de 5000 tonnes permet d'éviter environ 250 tracteurs routiers, réduisant ainsi les émissions de GES, améliorant la sécurité routière et atténuant la décongestion des axes routiers régionaux. Plusieurs régions de France disposent de façades maritimes et d'axes fluviaux importants. Certaines régions sont parfois gestionnaires et propriétaires de ports. A noter que l'Europe s'est fixée l'objectif d'atteindre un report modal de la route vers le ferroviaire ou le fluvial de 30% d'ici à 2030, et de 50% d'ici à 2050. Les régions ont tous les atouts pour réussir ce report modal qui doit être accompagné par une décarbonation progressive du transport fluvial et maritime. Le développement des filières de batteries, BioGNV et de l'hydrogène est l'un des leviers principaux pour l'atteinte d'une neutralité carbone.

- Orienter la commande publique des régions vers ces nouvelles solutions, que ce soit en termes d'investissement ou d'exploitation (par exemple, dans le cahier des charges des concessions de croisiéristes, d'un bateau-école hydrogène pour le fluvial ou le maritime, favorisation du recours au transport fluvial au travers des critères de jugement des offres) ;
- Appuyer financièrement les usages, les infrastructures à travers des mécanismes de soutien : appels à projets proposant des subventions directes ou avances remboursables ;
- Lancer des expérimentations des bateaux-écoles à hydrogène vu que les régions sont en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage et elle peuvent donc agir facilement sur le choix des lycées professionnels ;
- Les Régions sont, aujourd'hui, chefs de file de la transition énergétique. Elles ont également en charge la formation professionnelle et l'alternance. Cette double compétence permet aux Régions d'assurer une cohérence entre les ambitions de développement des EnR et l'offre de formation.

6

Accélérer la généralisation des plans vélos régionaux et soutenir le vélo comme moyen de transport au quotidien

La pandémie a donné un coup d'accélérateur au vélo comme mode de déplacement doux et sûr pour tous ceux qui doivent se rendre à nouveau sur leur lieu de travail.

La fréquentation des pistes cyclables au cours des huit premiers mois de l'année 2020 a bondi d'environ 29 % en France par rapport à la même période de 2019. Cette tendance est non seulement visible dans les villes mais également en zones rurales (+ 16 %) et en zones périurbaines (+ 17 %).

Afin de soutenir et généraliser cette impulsion, les régions ont plusieurs leviers d'action :

- Structurer la filière du vélo : Aider au financement des projets d'innovation vélos made in France, structuration de la filière de services en encourageant les projets de réparation, de réemploi et de recyclage à travers les incitations fiscales ;
- Mettre en place un plan de formation et de sensibilisation aux règles de la route pour le cycliste dans tous les lycées des régions et inciter les entreprises à s'inscrire dans cette démarche auprès de leurs salariés ;
- Généraliser l'installation des abris-vélos sécurisés dans les différentes gares et équiper les différents moyens de transports publics (bus, TER, RER, ...) avec des emports vélos afin de favoriser l'intermodalité ;
- Accélérer l'aménagement des pistes cyclables et des véloroutes et accentuer la coordination avec les territoires pour une continuité territoriale des pistes déployées ;
- Généraliser l'accès aux vélos libre service au niveau des parkings relais et en périphérie, pour faciliter le report modal vers la mobilité douce et désengorger les centre-ville.

7 Accompagner la filière du rétrofit

Le passage vers un modèle de mobilité plus durable rime généralement avec l'acquisition de nouveaux véhicules électriques. Cependant, cette logique ne va pas forcément dans le même sens qu'une politique d'économie circulaire généralisée sur toutes les chaînes de valeur. Le rétrofit est l'un de nouveaux procédés permettant de répondre aux enjeux climatiques et s'inscrit totalement dans une dynamique d'économie circulaire afin de ne pas détruire, mais réhabiliter des véhicules en parfait état de rouler. Afin d'accélérer cette filière qui peine à se développer en France, les régions pourront :

- Intégrer cette filière dans les priorités des plans régionaux de relance et de réindustrialisation de nos territoires ce qui permettra d'accélérer le verdissement du parc automobile et la création d'emplois verts ;
- Encourager les détenteurs de véhicules thermiques à recourir à ce procédé de conversion à travers des mécanismes d'aide en définissant des critères d'éligibilité (années d'immatriculation, kilométrage annuel, ...)

8 Faciliter l'acquisition de véhicules « propres » pour les entreprises

Le surcoût à l'investissement reste l'un des freins au passage à l'électrique, à l'hydrogène ou au Biogaz. Si l'on peut considérer que les véhicules légers électriques sont quasi compétitifs économiquement pour les particuliers, cela est moins vrai sur les autres segments et technologies, en particulier pour les entreprises. Afin de répondre à ce frein, les régions doivent accompagner les acteurs sur plusieurs niveaux :

- Mettre en place une aide à l'acquisition de véhicules de transport de marchandise électriques, hydrogènes ou Biogaz en favorisant les auto-entrepreneurs, TPE et PME ;
- Accompagner les porteurs de projets dans la recherche de fonds européens et nationaux : le soutien des régions permettra de faciliter l'accès à ces

financements. Il peut s'agir d'un service d'accompagnement à la constitution des dossiers, la rédaction de lettres de soutiens, d'aide à la recherche de dispositifs et de partenaires ou encore dans la mise en relation avec les bons interlocuteurs. Le soutien des régions peut apporter une certaine crédibilité qui permettra d'augmenter significativement les chances de financement.

9 Financer le déploiement d'infrastructures de recharge (électrique, biogaz, hydrogène)

L'indisponibilité d'infrastructures de recharge reste un frein important pour passer aux nouveaux carburants que ce soit pour une entreprise (envisageant par exemple de basculer une partie de ses poids lourds au GNV), un écosystème d'acteurs (souhaitant par exemple être proactif dans le développement de l'hydrogène), un particulier (n'ayant par exemple par de stationnement privatif où installer une borne de recharge pour son véhicule).

Les régions doivent mettre en place un certain nombre de dispositifs pour passer à la vitesse supérieure en matière de déploiement d'infrastructures d'avitaillement :

- Réaliser une étude de maillage territorial des infrastructures de distribution de carburants alternatifs associé à leur approvisionnement ;
- Prioriser le soutien aux projets de déploiement sur certains lieux comme les zones blanches, les pôles d'échange multimodaux ou les parkings relais et en entreprise pour les salariés ;
- Accompagner certaines activités ayant des usages spécifiques comme les taxis, les logisticiens, ... à travers un soutien financier régional.

10 Impliquer les citoyens dans la définition des politiques régionales en matière de mobilité

La transition vers un modèle de mobilité plus durable, écologique et résilient ne pourra se faire sans l'adhésion et la participation des habitants. En effet, la mobilité est considérée par les citoyens comme un service vital et nécessaire dans leur quotidien. Il est ainsi important de provoquer ou

d'accompagner les changements attendus mais de manière à ce que ceux-ci soient acceptés, souhaités et non imposés. La crise des Gilets Jaunes peut en témoigner. De plus, la région est l'autorité compétente d'organisation de la mobilité, elle a donc tous les atouts pour impliquer les citoyens dans la définition des politiques régionales en matière de transport.

- Lancer un programme large de sensibilisation sur les nouvelles offres et formes de mobilité durable dans tous les territoires de la région et spécifiquement les zones rurales et isolées ;
- Dès le début du sixtennat, initier une convention régionale pour impliquer les citoyens dans la définition de la politique régionale de la mobilité et décentraliser son organisation pour la rendre accessible à toute la population et particulièrement les habitants des territoires ruraux et isolés ;
- Réaliser un diagnostic du niveau d'accessibilité des différentes zones du territoire, de manière à prioriser l'action sur les territoires isolés, peu denses en activités économiques et ainsi peu attractifs. •

✓ DIAGNOSTIC

Les Régions sont désignées par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte comme les chefs de file devant assurer la cohérence et la bonne mise en action des écosystèmes pour atteindre les objectifs définis au niveau national. De plus, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a permis de définir de nouvelles compétences des régions :

- Adopter un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) rassemblant les schémas préexistants sur le climat, l'énergie, la biodiversité, la mobilité, la gestion des déchets ;
- Coordonner la rénovation énergétique en fixant des objectifs chiffrés, en diffusant l'information et en mettant en place des dispositifs financiers ;
- Soutenir une économie décarbonée à travers des aides ciblées pour les entreprises et former les salariés aux nouveaux emplois verts.

La décentralisation et la délégation des compétences énergétiques aux régions se présentent ainsi comme un vecteur d'accélération de la transition énergétique. Dans ce cadre, les régions représentent un important soutien aux territoires et aux porteurs de projets qui s'engagent dans la transition énergétique, en termes de financement comme d'accompagnement. Néanmoins, les différentes régions ne sont pas à égalité dans cette transition. Pour cela, chaque région doit valoriser pleinement son potentiel selon son contexte géographique, climatique et socio-économique.

Le prochain sextennat présente de nombreux défis pour les prochains conseils régionaux qui seront élus en juin 2021 :

- La structuration de nouvelles filières en matière d'hydrogène, de stockage et des nouvelles technologies d'énergies renouvelables en cohérence avec le plan de relance ;
- L'implication des citoyens dans les nouveaux projets en réponse aux attentes de la convention citoyenne ;
- L'anticipation des changements économiques et sociaux à travers la mise en place de formations aux nouveaux métiers énergétiques ;
- La prise en compte du contexte social de chaque territoire pour que la transition énergétique soit inclusive et solidaire ;
- La prise en compte du potentiel et du contexte de chaque région pour pallier la disparité du développement des EnR entre les différentes régions. •

1 Accélérer le déploiement des sources d'énergies renouvelables

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a fixé un objectif de 32% d'énergies renouvelables dans notre consommation finale d'énergie à l'horizon 2030. Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour permettre aux régions de jouer un rôle dans l'atteinte de ces objectifs nationaux. Plusieurs outils de planification ont été déployés au niveau régional comme les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Néanmoins, certaines régions peinent à atteindre leurs objectifs en matière de développement des Énergies Renouvelables. Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, les régions doivent travailler sur l'accélération de ces nouvelles énergies à travers plusieurs leviers d'actions :

- Prendre en compte les enjeux de l'aménagement des territoires dans le développement des énergies renouvelables afin de garantir une vision transversale dans tout projet d'aménagement ou d'infrastructure mis au service des objectifs énergétiques des Régions ;
- Sensibiliser les établissements publics de coopération intercommunale, les communes et les citoyens aux enjeux et aux bénéfices du développement des énergies renouvelables ;



- S'équiper d'outils de financement innovants et performants pour les projets EnR : coopératives associant collectivités locales, citoyens et professionnels, ou création de fonds régionaux. Les acteurs des territoires font de plus en plus appel aux fonds régionaux pour co-investir. Ils bénéficient ainsi de leur accompagnement et de leur expertise sectorielle ;

- Mettre en place une stratégie de formation aux nouveaux métiers liés aux EnR selon le contexte de chaque Région. Les Régions sont, aujourd'hui, chefs de file de la transition énergétique. Elles ont également en charge la formation professionnelle et l'alternance. Cette double compétence permet aux Régions d'assurer une cohérence entre les ambitions de développement des EnR et l'offre de formation.

2 Viser l'autonomie énergétique des établissements scolaires gérés par les Régions

Les Régions gèrent plusieurs sites abritant des lycées, des centres de formation ou des institutions académiques. Ces sites sont à éclairer, à chauffer l'hiver et parfois à rafraîchir l'été. Ceci entraîne donc une facture énergétique qui peut peser lourd sur les finances des Régions. A travers le potentiel des énergies renouvelables, essentiellement le solaire et la biomasse, les régions peuvent viser l'autonomie énergétique sur leur parc « éducatif ». Cette action sur les bâtiments éducatifs permet de contribuer activement à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux sur le climat et à un meilleur confort des usagers (élèves, agents publics, enseignants, ...). Ce type de projets peut également s'inscrire dans une démarche pédagogique, sensibilisant les jeunes aux enjeux énergétiques et climatiques. De plus, il permet de participer à l'exemplarité de la Région en matière de développement de nouvelles sources d'énergie et d'encourager les différents acteurs (entreprises, autres administrations) pour qu'ils s'engagent dans la même démarche.

- Mettre en place une feuille de route sur 10 ans en priorisant les établissements selon plusieurs critères : exposition aux vagues de froid, potentiel de production d'EnR, facture énergétique, ... ;

- Mettre en place une gouvernance participative impliquant les associations, des citoyens (parents d'élèves, des enseignants, ...)

- Mettre à disposition des Retours d'Expériences du projet à destination de tous les acteurs économiques et communiquer massivement sur les résultats du projet pour favoriser sa généralisation ;

- Faire appel aux acteurs locaux pour la mise en œuvre du projet : fournisseurs de solutions, maîtrise d'œuvre, prestataires de services, ...

3 Accompagner le développement des micro-grids et de l'autoconsommation collective

Les microgrids ou micro-réseaux électriques sont des réseaux électriques de petite taille conçus pour fournir un approvisionnement électrique fiable et indépendant à un petit nombre de consommateurs. Ils peuvent concerner différents types de lieux et territoires : zones industrielles, zones rurales, îles, complexes sportifs ou académiques, ... Les microgrids se reposent sur des moyens de production renouvelable et des moyens de stockage favorisant ainsi le développement de l'autoconsommation collective.

L'accélération du développement des microgrids par les régions permettra non seulement de répondre pleinement aux différents enjeux de la transition énergétique (autoconsommation, EnR, facture énergétique), mais aussi aux enjeux de la sécurité d'approvisionnement pour les zones les plus isolées. A travers leur statut de chefs de file en matière d'énergie, les régions peuvent :

- Lancer des expérimentations ciblées selon la réalité terrain de chaque région (zones industrielles, zones isolées, îles, ...) en collaboration avec les différents acteurs de la scène énergétique : gestionnaires des réseaux, fournisseurs de solutions, laboratoires de recherche, ... ;

- Mettre à disposition des Retours d'Expériences des expérimentations pour enrichir une éventuelle feuille de route de développement et de généralisation des microgrids ;

- Faciliter la mise en place de nouveaux types d'acteurs pour la gestion des micro-réseaux. Ces acteurs peuvent être organisés sous forme de coopératives citoyennes.

4 Accompagner l'émergence des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable

En matière de transition énergétique, le développement de certains projets d'énergies renouvelables peut être ralenti en raison de difficultés d'acceptation des projets au niveau local. Les élus et les citoyens expriment souvent une certaine volonté d'une plus forte appropriation de ce type de projet au niveau territorial et d'une meilleure orientation des retombées économiques pour leur territoire. Les projets coopératifs et citoyens d'énergies renouvelables, impliquant des citoyens, des élus, des collectivités, des agriculteurs et d'autres types d'acteurs locaux peuvent représenter une réponse efficace et adaptée pour favoriser l'appropriation des projets par les citoyens et optimiser les bénéfices économiques au niveau local. Concrètement, une coopérative citoyenne d'énergie est un projet auquel les citoyens sont associés dès l'émergence grâce à une gouvernance participative. Ce type de projet permet à chacun des acteurs de s'impliquer sur le long terme, de la définition des objectifs jusqu'au suivi des opérations. Ainsi, les bénéfices pour les régions et les territoires sont aussi bien environnementaux (développement des énergies bas carbone), que sociaux (via l'implication citoyenne) et économiques (création de la valeur).

Les Régions, en collaboration avec l'ADEME et les fonds spécialisés, peuvent favoriser l'émergence et le développement des projets coopératifs et citoyens d'énergie renouvelable en identifiant les leviers d'actions nécessaires :

- Mettre en place une plateforme d'accompagnement pour faciliter le montage des coopératives citoyennes d'énergies renouvelables ;
- Accompagner la montée en compétence des porteurs de projets en développant et pilotant des pools de compétences spécifiques au fonctionnement des coopératives citoyennes : ingénieries, juridiques, financières, ... ;
- Fédérer le réseau d'acteurs et de partenaires à l'échelle des régions, en lien également avec les autres réseaux régionaux et nationaux ;
- Mettre à disposition des terrains, des toitures et des sites de production potentiels dans un cadre juridique et contractuel sécurisant pour toutes les

parties prenantes ;

- Mettre en place un comité de pilotage régional transverse de tous les projets citoyens au niveau de la Région pour s'assurer de leur cohérence, leur complémentarité et pour favoriser la mutualisation des ressources et des bonnes pratiques ;

- Assumer le rôle de coordinateur des projets citoyens d'Energies Renouvelables ou se reposer sur des relais territoriaux pour remplir ce rôle.

5 Accompagner la structuration de la filière hydrogène au niveau régional

Le développement de l'hydrogène fait aujourd'hui partie de l'une des priorités nationales et européennes. Plusieurs mécanismes organisationnels et économiques ont été mis en place à tous les niveaux pour accélérer la mise en place d'une filière hydrogène bas-carbone. En effet, ce dernier constitue un excellent levier au service de la transition énergétique et environnementale dans la mesure où il offre des potentiels inestimables en faveur du déploiement des énergies renouvelables, du mix énergétique mais aussi des mobilités durables ou encore de l'industrie. Faisant partie du Conseil National de l'Hydrogène, les régions doivent renforcer la place de l'hydrogène dans la transition énergétique tout en structurant une véritable filière industrielle.

Pour structurer cette filière et accompagner la dynamique nationale et européenne, les régions peuvent se baser sur les pistes suivantes :

- Favoriser l'émergence de projets collectifs visant la structuration d'une chaîne de valeur complète au sein des régions et dans une logique de coopération européenne : production, stockage, distribution et valorisation ;
- Créer des formations dédiées à l'hydrogène énergétique pour répondre aux besoins des industriels ;
- Soutenir l'engagement de l'industrie dans la filière d'hydrogène et décarboner ses usages ;
- Mettre en place une gouvernance adaptée en lien avec les plans nationaux et

européens pour garantir aux porteurs de projets un bon niveau d'information sur l'accompagnement, le financement et les aspects réglementaires.

6 Mettre en place un écosystème régional d'innovation énergétique

L'innovation, en matière d'énergie, est à la fois vecteur de gains de compétitivité, de réduction de coûts et de développement social au niveau des régions. Elle permet d'améliorer les technologies (de production, transport, stockage, ...) pour les rendre plus performantes, plus puissantes et encore plus propres pour permettre d'accélérer efficacement la transition énergétique. Chefs de file de la transition énergétique et en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les régions sont à même de soutenir les projets innovants pour atteindre leur maturité technique et économique. Les régions ont ainsi tous les atouts pour favoriser l'innovation et construire les laboratoires des énergies de demain. Concrètement, les régions peuvent :

- Favoriser les expérimentations à travers des mécanismes de financements de programme de recherche et de mise en place de projets pilotes ;
- Valoriser les projets pilotes au niveau national et européen et créer des pôles d'excellence selon le potentiel de chaque région (par exemple l'énergie hydrolienne pour les régions de l'Ouest, les solutions digitales de pilotage des énergies pour les régions arbitrant des hubs technologiques matures, ...)
- Lancer des campus régionaux de formation aux nouveaux métiers énergétiques (stockage, hydrogène, biométhane, ...) en collaboration avec les différents acteurs : Universités, Centres de formations, Industriels, ...

7 Lancer un programme de sensibilisation et formation des citoyens à la sobriété énergétique

La sobriété énergétique est souvent considérée comme l'un des trois axes de la transition énergétique avec le renouvelable et l'efficacité énergétique. La sobriété énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie par un usage approprié, sans excès et mutualiser des équipements consommateurs

d'énergie. Elle concerne essentiellement le comportement du consommateur face à sa consommation. La sobriété doit devenir une priorité pour les régions. Consommer moins et mieux est à la fois un impératif pour la lutte contre le réchauffement climatique et pour l'instauration de la justice sociale. Les citoyens ont montré leur volonté de s'engager sur les voies de la transition en matière de sobriété à travers les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat. Il reste ainsi aux institutions, et principalement les régions, à leur en donner les moyens à travers un large programme de sensibilisation des citoyens à la sobriété énergétique. Ce programme régional doit avoir comme objectifs de :

- Enrichir la culture des citoyens en matière scientifique et technique pour qu'ils puissent exercer leurs responsabilités de citoyen, développer leurs connaissances, s'approprier les éléments de débat que peuvent susciter les évolutions technologiques en matière d'économie d'énergie ;
- Favoriser l'engagement bénévole de citoyens dans des projets d'éducation au développement en lien avec les enjeux scientifiques et techniques en matière énergétique ;
- Favoriser les débats citoyens permettant de faire émerger de nouvelles idées à mettre en place en faveur de la sobriété et l'efficacité énergétique.

8 Faciliter le remplacement des anciens chauffages au bois

En France, 7,8 millions de foyers se chauffent au bois. Ce type de chauffage représente une source importante d'émissions de particules fines dans nos régions. A titre indicatif, en région Auvergne-Rhône-Alpes, le chauffage individuel au bois représente 66 % des émissions annuelles de particules fines inférieures de type PM2.5. Afin d'améliorer la qualité de l'air, les régions doivent accompagner les ménages les plus modestes dans le remplacement des anciens chauffages au bois par des nouveaux équipements plus performants et durables. En effet, un appareil récent performant flamme verte 7 étoiles ou équivalent permet, s'il est correctement dimensionné et installé, d'assurer un meilleur confort, de réaliser des économies, et de réduire significativement les émissions de polluants. Les régions ont tous les

outils pour accélérer le remplacement des chauffages au bois et de soutenir les foyers les plus modestes à travers plusieurs pistes :

- Accélérer la restructuration de la filière Bois ;
- Généraliser les mécanismes de soutien de type « Fonds Air – Bois » sur l'ensemble des régions ;
- Communiquer massivement sur les aides disponibles et les modalités pour déposer une demande de soutien financier. Généralement, ce type d'aide est méconnu, particulièrement dans les zones rurales ;
- Mettre en place un plan d'accompagnement des propriétaires : aides aux démarches administratives pour l'accès aux soutiens financiers, formation aux écogestes d'utilisation et de maintenance des nouveaux équipements de chauffage au bois.

9 Accompagner le développement et la modernisation des réseaux de chaleur et de froid

Les réseaux de chaleur présentent de nombreux atouts par rapport aux solutions de chauffage individuel, quelles qu'elles soient, et par rapport aux solutions basées sur l'électricité ou les énergies fossiles dans leur ensemble. Ces réseaux devront être des vecteurs d'énergie renouvelable locale car ils permettent de valoriser des ressources variées telles que : la chaleur fatale, la chaleur cogénérée par des unités de méthanisation territoriales ou avec l'énergie solaire thermique pour qu'ils soient développés, densifiés et étendus en cohérence avec les objectifs de la transition énergétique. A travers le Schéma Régional Air Climat Energie et le SRADDET, les régions ont une vraie responsabilité dans l'accompagnement du développement des réseaux de chaleur et de froid partout en France. Plusieurs leviers d'action sont à mettre en œuvre par les régions pendant le prochain sextennat :

- Soutenir et participer à la réalisation d'étude de faisabilité de création de réseau de chaleur ;
- En collaboration avec les territoires, mettre en place un plan d'action régional basé sur trois niveaux de développement des réseaux de chaleur : la création de nouveaux réseaux en capitalisant sur le Fonds chaleur porté par

l'ADEME, l'extension et la densification des réseaux existants ;

- Soutenir les Energies Renouvelables et de Récupération utilisées pour la production de chaleur au même titre que l'éolien et le solaire ;
- Lancer et piloter des Groupes de Travail permettant de valoriser les atouts des réseaux de chaleur, et de leur intérêt en comparaison aux solutions de chauffage traditionnelles

10 Lutter contre la précarité énergétique

Selon l'Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE), plus de 3,5 millions de ménages français sont touchés annuellement par le phénomène de la précarité énergétique. Cette situation risque de s'aggraver en raison de la hausse du prix de l'énergie et de la stagnation du pouvoir d'achat. En 2020, le confinement a favorisé la cohabitation contrainte dans des logements inconfortables et le cumul des factures énergétiques impayées suite à la rallonge de la trêve hivernale. La lutte contre la précarité énergétique est donc plus que jamais d'actualité au regard de la crise économique et sanitaire actuelle.

Depuis la promulgation de la loi NOTRe en 2015, les régions ont non seulement le rôle de coordonner la rénovation énergétique mais de porter la stratégie et l'organisation de la transition énergétique sur le territoire via les différents schémas territoriaux. Dans ce cadre, les régions doivent agir concrètement sur ce phénomène de vulnérabilité énergétique pour une action efficace et durable dès la sortie de la crise sanitaire :

- Centraliser les différents dispositifs d'aides disponibles dans une seule plateforme régionale afin de les rendre plus accessibles et compréhensibles (Mesures ASLL, chèques énergie, aides territoriales, ...) ;
- Capitaliser et mutualiser les différents projets menés dans les territoires de la région : animation de fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique, actions locales d'amélioration énergétique des logements des personnes défavorisées, opérations de sensibilisation ou de formation ;

- Promouvoir la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques énergétiques de la région en impliquant les différents acteurs territoriaux et nationaux ;
- Augmenter les aides pour l'installation de pompes à chaleur en remplacement de chaudière fioul/gaz afin de réduire les factures énergétiques des ménages les plus modestes et leur permettre de sortir de leur dépendance aux énergies fossiles. •

PARTI CIVIL

Parti Civil est une initiative citoyenne, portée par 15 bénévoles. Nous sommes toutes et tous animés par notre volonté d'être impliqués dans la vie publique. Notre réflexion et notre action ont pour objectif d'accélérer la transition écologique et de promouvoir la justice sociale.

Pour contacter l'équipe de la note :
publications@particivil.org

[PARTICIVIL.ORG](https://particivil.org)